

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale à Lezoux après convocations légales en date du 9 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

M BREUIL Lionel	M BOURNAT Christian
M GIRARD Jean-Baptiste	Mme BERNARD Célia
Mme BEN SAAD Bérengère	Mme PLOT Karine
M BERGAMI Gilles	M MINGAT Cyrille
Mme MONTBRIZON Julie	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
Mme PEREIRA Elsa	M NUNEZ Estéban
M GLORIEUX Cyril	Mme REIS Martine
Mme LEPIGEON Christelle	M BERNARD Bruno
Mme TERRIER Charlene	M EDOUARD Jean-Charles
M BOUFFANGE Daniel	M FRASIAK Bernard
M CHAUVEAU Jean-François	M CARTERON Maurice
M CONSTANT Olivier	M PLASSE Pierre
Mme NIGON Christine	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : M BLANC Patrice, M MORICONI Fabrice, M PUIGBERT Olivier

Etaient représentés (procuration) :

- Mme ANGELY Emmanuelle donne pouvoir à M Lionel BREUIL
- M BONNEMOY Clément donne pouvoir à Mme BEN SAAD Bérengère
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à M. BOUFFANGE Daniel
- M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent donne pouvoir à M. DAUDUIT Cédric
- M DUPOUE Yannick donne pouvoir à Pierre PLASSE

Absents : M. BEAL Phillipe

VOTE : En exercice : 36 Présents : 31 Représentés : 5 Votants : 36

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage)

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

- VU le décret 2019-1478 du 26/12/2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage
- VU les statuts de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier
- VU la délibération de la Communauté de Communes du 29/05/2008 fixant les modalités de fonctionnement et les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Lezoux.
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 11/07/2023.

Par délibération du 11/07/2023 le Conseil Communautaire avait décidé de modifier les tarifs d'occupation de l'aire d'accueil et de procéder à la modification du règlement intérieur.

Pour une meilleure cohérence, la rédaction de celui-ci a été conçu au niveau départemental et adapté aux spécificités de chaque aire.

Les tarifs actuels sont les suivants :

TARIFS	
Dépôt de garantie/Caution	100€ par emplacement pour 2 caravanes pour la durée du séjour
Droit d'emplacement	1€ par jour et par emplacement
Electricité	0.15€/Kwh
Eau	3.10€ le m ³

Par ailleurs, et pour pallier les différentes dégradations, il est proposé au conseil communautaire d'adopter la tarification suivante :

	NATURE	DEFINITION	TARIFS TTC
COMMUNS	Barrière d'accès	Cassée/détériorée	4 500 €
	Porte	Cassée/forcée/à remplacer	1 200 €
	Panneau de signalisation	Cassé	300 €
	Axe de support cadenas	Cassé/fracturé	150 €
	Canon/cylindre	Cassé/fracturé	70 €
ABORDS ET EMBLACEMENTS	Encombrants (palettes, appareils ménagers)	Enlèvement	50 €
	Propreté	Détritus/objets	50 €
	Espaces verts	Détritus/objets/dégradation	5 €/m ²
	Clôture	Cassée/coupée/démontée	40 €/m ²
	Plot pour auvent	Manquant	45 €
	Plot pour auvent	Abîmé	10 €
	Graffitis		15 €/m ²
	Enlèvement	Véhicule ou caravane	100 €
	Ampoule éclairage public	Cassée	50 €

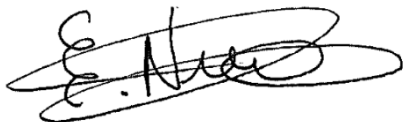
	Verre de protection EP	Cassé	45 €
	Conteneurs poubelles	Dégradés/cassés	50 €
	Muret	Détérioré	300 €
	Rochers	Déplacés/Enlevés	300 €
BATIMENTS	Trous ou traces sur les murs		150 €
	Graffitis sur les murs	Petit format	15 €
	Graffitis sur les murs	Grand format	50 €
	Vitre/carreau de fenêtre	Cassée	75 €
	Grille ventilation/aération	Manquante	10 €
	Toiture	Tuile cassée	10 €
	Gouttière	Accessoire/goulotte	30 €
VOIRIE	Trous sur la voirie	Auvents fixés par des trous dans la voirie	50€/trou
PORTES	Propreté	Traces/dessins/graffitis	50 €
	Graffitis	Petit format	15 €
	Graffitis	Grand format	50 €
	Poignée/béquille	Cassée/manquante	70 €
	Cylindre s'ouvrant	Cassé/détérioré	10 €
	Serrure	Forcée/hors service	100 €
ELECTRICITE	Coffret électrique	Plastron cassé	300 €
	Prise électrique	Brûlée/cassée	50 €
	Disjoncteur	Brûlé/cassé	150 €
EQUIPEMENT SANITAIRE	Evier	Cassé/détérioré	250€
	Robinet et/ou poussoir	Cassé/détérioré	60 €
	Robinet machine à laver	Cassé/détérioré	10 €
	Écoulement siphon évier/machine à laver	Cassé/détérioré	60 €
ESPACE TOILETTES	Écoulement bouché	Prestation débouchage	60 €
	Carrelage sol	Le carreau	25 €/m²
	Cuvette WC ou Chasse d'eau	Cassée	200 €
	Propreté	État général négligé	20 €
	Interrupteur	Cassé	50 €
	Plexi éclairage	Cassé	10 €
ESPACE DOUCHE	Écoulement bouché	Prestation débouchage	150 €
	Carrelage sol	Le carreau	25 €/m²
	Mélangeur/mitigeur douche	Remplacement	145 €
	Pommeau de douche	Remplacement	30 €
	Flexible de douche	Détérioré/cassé	10 €
	Propreté	État général négligé	20 €
	Interrupteur	Détérioré/cassé	50 €
	Protection éclairage		10 €
CHANGEMENT D'EMPLACEMENT	Changement d'emplacment sans autorisation		50€
	Autorisé uniquement pour dysfonctionnement		GRATUIT

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- De confirmer les tarifs actuels.
- D'approuver la grille de tarification pour la dégradation des équipements entraînant la modification du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 15 septembre 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 15 septembre 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

